

5ème Université européenne de l'AFCCRE: "Les collectivités territoriales dans le nouveau paysage européen" - Antibes Juan-les-Pins, 17 et 18 octobre 2019

Xavier CADORET (FR/SOC), Vice-Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Check against delivery - Seul le prononcé fait foi

Territoires français et partenariat euro-méditerranéen : enjeux sociopolitiques, identités communes et opportunités économiques

Mesdames, Messieurs,

C'est un plaisir pour moi de représenter le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe aujourd'hui, en ma qualité de Vice-Président. Je tiens à remercier les organisateurs de cet événement pour leur invitation à cette table ronde dont la thématique est au coeur des travaux du Congrès.

Permettez-moi avant tout de vous présenter en quelques mots l'institution que je représente aujourd'hui. Au sein du Conseil de l'Europe, le Congrès est une assemblée politique composée de 648 élus locaux et régionaux, de maires, de conseillers, représentant près de 150 000 collectivités en Europe, qui œuvrent ensemble pour le renforcement de la démocratie territoriale dans les 47 états membres du Conseil de l'Europe.

Cette assemblée a été créée – sous sa forme actuelle – il y a 25 ans, c'est-à-dire à une époque où, un peu partout en Europe, naissait la conviction qu'il ne pouvait y avoir de démocratie sans la reconnaissance de ce pilier fondamental qu'est la démocratie locale et régionale.

Depuis, le travail de notre assemblée se concentre sur l'avancement de la démocratie locale dans les 47 états membres, ce que nous réalisons grâce au suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale.

La Charte, qui a fêté l'année dernière son trentième anniversaire, constitue le traité de référence en matière de gouvernance locale qui garantit les droits des collectivités et de leurs élus. Ce texte fondamental a été signé et ratifié par tous les états membres du Conseil de l'Europe.

Le Congrès entretient une coopération étroite et de longue date avec le CCRE, qui est l'un de ses principaux partenaires institutionnels en Europe. Notre Charte a, en fait dans une certaine mesure, été inspirée par la Charte de Versailles des libertés municipales de 1953. Ma présence aujourd'hui est un signe fort de cette coopération fructueuse.

Opportunités offertes depuis les révolutions: la décentralisation comme renforcement du pouvoir des territoires

- **Normes et valeurs du Conseil de l'Europe** - démocratie, état de droit et droits de l'homme – ainsi que celles portées par son Congrès des pouvoirs locaux et régionaux – d'autonomie locale et de décentralisation -, **bien qu'établies en Europe ont une portée universelle**, bien au-delà des frontières de nos 47 états membres;

- Le Conseil de l'Europe et son Congrès ont suivi avec beaucoup d'attention les bouleversements historiques de l'année 2011;
- On a pu constater que **certains pays se sont lancés dans des réformes ambitieuses visant à décentraliser le pouvoir**: la réforme de la régionalisation avancée au Maroc en 2015; la mise en place de la décentralisation en Tunisie, actée avec l'adoption de la Constitution de 2014 et son chapitre entier consacré au pouvoir local;
- Le Congrès se réjouit de ces **développements qui contribuent à renforcer le poids des territoires et, partant, celui des populations locales**. Le centre de gravité du pouvoir s'est en effet rapproché du niveau de base, celui des citoyens, tout en permettant la création d'une nouvelle strate d'élus locaux, mieux à même de gérer les affaires de leurs communautés.
- Le Congrès a affirmé sa disponibilité pour soutenir ces pays, car nous sommes très conscients de l'importance des défis engendrés par de telles réformes. En effet, ces défis ont, par le passé, du être relevés par certains de nos états membres.
- Il me paraît primordial de souligner que **les difficultés rencontrées aux niveaux local et régional sont largement partagées par les élus et les citoyens des deux côtés de la Méditerranée**. Les questions liées à la bonne gouvernance et à son adaptation aux valeurs et attentes actuelles (éthique, transparence, responsabilité envers les citoyens), l'adaptation à l'ère du numérique et aux dangers de l'information instantanée, le défi posé par le changement climatique – entre autres - sont autant de défis qui s'imposent à nous tous. C'est d'ailleurs bien le sens des objectifs de développements durables définis par les Nations Unies dans leur Agenda 2030 et du mouvement de "localisation des ODD";
- C'est pourquoi nous sommes convaincus que la **Méditerranée ne nous sépare pas: bien au contraire, elle doit être considérée comme un bassin d'échanges nécessaires et fructueux**.
- De plus, conviction au sein du Congrès que **nombre de ces enjeux nationaux ou internationaux ne peuvent trouver de solution que grâce à la mise en oeuvre de solutions locales et spécifiques, en accord avec les citoyens. Souvent, il est plus simple d'innover et d'expérimenter à l'échelle infranationale**. Cela confère une grande capacité d'action aux municipalités dans leurs actions locales, mais aussi dans leur coopération avec d'autres collectivités au sein du pays et et au-delà des frontières nationales. La **coopération décentralisée gagne en importance** et l'action des collectivités locales est donc aujourd'hui plus nécessaire et pertinente que jamais.

Approche du Congrès pour sa coopération et contenu du Partenariat Sud-Med

- Ainsi, dès la **fin de l'année 2016**, le **Congrès s'est engagé dans des activités de coopération avec les pays du Sud de la Méditerranée**, dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines;
- Le **Partenariat Sud-Med du Congrès a été formellement adopté en février 2017** et il établit la feuille de route pour les activités de coopération du Congrès, mises en oeuvre pour l'instant au Maroc et en Tunisie;
- Ce partenariat, et le programme d'activités qui en découle, ont été construits sur la base d'échanges nombreux avec nos partenaires locaux; il est en effet **bâti sur les demandes exprimées par les pays concernés**;
- Son but est de faire profiter les pays demandeurs de l'expérience des membres du Congrès ainsi que de l'expertise de son groupe des experts indépendants;
- Le Partenariat établit 5 lignes d'action principales:

1) Renforcement du dialogue politique entre les élus européens et leurs homologues du Sud et de la coopération décentralisée entre les collectivités des deux rives de la Méditerranée.

Cet objectif est soutenu par le **statut de “Partenaire pour la démocratie locale”**, créé par le Congrès en 2014 afin de pouvoir associer des délégations d'états non membres du Conseil de l'Europe à ces travaux. Il a été attribué au Maroc en avril 2019 et devrait être attribué à la Tunisie lors de notre Session à la fin du mois d'octobre. Des délégations marocaine et tunisienne participeront donc à toutes les sessions et réunions de commissions du Congrès. Cela permettra également de renforcer les liens et la coopération à l'échelle “régionale” nord africaine.

2) Assistance législative dans les domaines de compétence du Congrès, en particulier dans l'élaboration et la mise en œuvre de législations dans les domaines de la décentralisation et de la gouvernance locale et régionale. A ce titre, le Congrès a apporté sa contribution au projet de loi sur la régionalisation avancée au Maroc et au chapitre sur le pouvoir local de la Constitution tunisienne, ainsi qu'au Code des collectivités locales;

Ce volet comprend également une assistance électorale et j'ai moi-même participé à une mission d'observation des élections municipales tunisiennes l'année dernière;

3) Renforcement des capacités des élus locaux et régionaux et de leurs administrations grâce au développement de programmes de sensibilisation et de formation spécifiques, avec une attention particulière portée à la place des femmes et des jeunes dirigeants locaux.

Il est en effet essentiel de pouvoir disposer de personnel politique et administratif bien formés aux nouvelles législations et aptes à les mettre en oeuvre. En Tunisie, nous avons organisé plusieurs sessions d'échanges entre femmes élues locales tunisiennes et européennes afin de les aider à partager des bonnes pratiques pour les problèmes communs auxquels elles font face : difficulté de s'imposer dans un environnement encore très masculin, problèmes de conciliation de leurs responsabilités d'élus, professionnelles et familiales dans des modèles de société encore assez traditionnels.

4) Renforcement des capacités des associations nationales de pouvoirs locaux, afin qu'elles puissent pleinement jouer leurs rôles: celui de porteur d'une voix unifiée des collectivités face au gouvernement; celui de lobby des intérêts spécifiques des collectivités; celui de la formation et de l'accompagnement des municipalités. Nous avons à ce titre accompagné la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes dans la refonte de son statut;

5) Appui au développement de la démocratie participative, afin que les citoyens s'approprient le système, y participent et finalement, qu'ils y adhèrent. Cela passe par des actions de sensibilisation des citoyens, y compris via la mise en oeuvre de la Semaine européenne de la démocratie locale. Cet événement paneuropéen a été créé par le Congrès afin d'aider les municipalités et leurs associations à se reconnecter et à dialoguer.

Cette coopération se poursuivra dans les mois à venir.

- **Insister sur le bénéfice mutuel de ces échanges : les collectivités européennes peuvent apprendre de l'expérience de leurs homologues du Sud.** Le Maroc a par exemple une grande expérience dans l'intégration de populations migrantes au sein de sa propre population. Or, la réussite de l'intégration est un défi pour de nombreuses collectivités européennes.
- Sur un autre plan, je viens d'assister à un séminaire à Tunis marquant l'établissement de la Haute Instance Instance des finances locales. Or cette instance ne connaît pas d'équivalent en Europe et pourrait à son tour devenir source d'inspiration.

[Conclusions]

Conviction que la coopération Sud - Med est essentielle pour surmonter les défis globaux et que les autorités locales et régionales peuvent montrer la voie en la matière.

Une chose est sûre : une fois la démocratie solidement ancrée à l'échelon local, il est bien plus difficile de remettre le système en cause. Cet ancrage doit passer par la constitution de collectivités fortes, établies dans un cadre juridique garantissant leur existence, et disposant de moyens financiers et humains adéquats pour servir au mieux les besoins de leurs citoyens, afin que ces derniers adhèrent au projet.

C'est pourquoi la réussite des pays du Sud de la Méditerranée est si importante.

Merci pour votre attention !